



## Règlement

# "Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois"

Règlement validé et Procès-verbal consultables sur demande auprès de de SELARL CM JUSTITIA - huissier de justice à Riom

Édition n°1 du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024 Édition n°2 du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024 Édition n°3 du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025 Édition n°4 du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025

#### 1. Objet

Ce règlement s'applique au défi "Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois" dans le cadre d'une expérimentation d'amélioration de la qualité de l'air du cœur métropolitain clermontois.

"Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois" vise à inciter les citoyens à utiliser le moins possible leur véhicule thermique pendant 30 jours et à les amener à transformer leurs usages. Pour cela, et durant la période du défi précités, ils vont tenter de privilégier les modes alternatifs de transport de la Métropole clermontoise :

Mobilité active :	Infrastructures de mobilité présentes sur le territoire :	Mobilité alternative hors véhicule thermique* :	
<ul> <li>Marche</li> <li>Vélo personnel</li> <li>Vélo à assistance électrique personnel</li> <li>Skate</li> <li>Trottinette</li> <li>Rollers</li> <li></li> </ul>	<ul> <li>Tramway</li> <li>Bus</li> <li>Moovi'cité</li> <li>Vélo C.Vélo</li> <li>Vélo à assistance électrique C.Vélo</li> </ul>	<ul> <li>Véhicule électrique</li> <li>Covoiturage / Autopartage</li> </ul>	

<sup>\*</sup>Les véhicules motorisés thermiques incluent les autos, scooters, motos... Ainsi les véhicules motorisés électriques incluent les voitures électriques et les deux-roues motorisés électriques.

L'objectif est d'encourager les changements pérennes de comportements en valorisant les habitudes de mobilité durable.

## 2. Organisateur et Comité de Pilotage

L'organisateur du défi est l'association OrbiMob'.







<u>L'association OrbiMob'</u> est à l'initiative de cette expérimentation. OrbiMob' est une association loi 1901 qui a le double défi d'accompagner aux enjeux/solutions de la mobilité de demain et de résoudre la problématique territoriale. Pour cela elle impulse et aide des projets de mobilité à voir le jour en partenariat avec les acteurs du territoire, sur la base d'une stratégie multimodale frugale.

Siège social :
Villa Chabrol
2 Bis avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand
Adresse postale :
IADT

51, boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand.

## Ce projet est soutenu par :

- **ADEME** Auvergne-Rhône-Alpes (agence de la transition écologique), elle finance en partie cette expérimentation,
- Clermont Auvergne Métropole (représente 21 communes et 300 000 habitants),
- SMTC Syndicat Mixte des Transports en Commun autorité organisatrice de la mobilité de la Métropole Clermontoise,
- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (organisme d'intérêt général expert de référence sur l'air)
- Crédit Agricole Centre France,
- ADAPEI 63,
- **Grand Clermont** (groupement de 4 EPCI<sup>1</sup> constitués de 104 communes, à la fois Syndicat Mixte et Pôle d'équilibre territorial et rural),
- UCA Université Clermont Auvergne.

Ces structures constituent le comité de pilotage du projet.

L'organisateur de "Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois" définit les modalités de participation des volontaires et des équipes.

#### 3. <u>Cadre de participation</u>

## La zone d'expérimentation et la zone de participation au défi :

- Le cœur métropolitain constitue la zone visée par l'expérimentation d'amélioration de la qualité de l'air.
- Les 100 km autour de Clermont-Ferrand constituent la zone de participation au défi. Tous les trajets depuis la zone de 100 km jusqu'au centre de Clermont-Ferrand sont concernés (trajets personnels et professionnels).



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale







Zone de 100km autour de Clermont-Ferrand

#### Qui peut participer au défi?

Les cibles sont les habitants de la Métropole et les pendulaires du territoire du Grand Clermont, **propriétaires de voitures thermiques et souvent autosolistes**, citoyens qui font vivre Clermont mais qui vivent en partie en dehors de la métropole clermontoise.

Les volontaires doivent être :

- majeurs,
- titulaires du permis de conduire,
- titulaires d'une assurance responsabilité civile.

Les volontaires peuvent être déjà usagers du réseau T2C ou s'abonner à l'occasion du défi.

## Combien coûte la participation au défi?

- La participation au défi est gratuite pour les volontaires citoyens s'inscrivant à titre individuel.
- La participation au défi d'une entreprise est soumise à la grille tarifaire en annexe. La participation volontaire des salariés est **gratuite**.

Le défi repose sur un principe de confiance. Les volontaires sont tout de même invités à conserver leurs justificatifs de trajets déclarés en cas de contrôle.

#### 4. Calendrier

L'expérimentation se déroule pendant deux ans : 2024 et 2025.

## Quelles sont les périodes de défi?

• premier défi : 1er au 30 juin 2024 inclus

• second défi : 1er au 31 décembre 2024 inclus

• troisième défi : 1er au 30 juin 2025 inclus

• quatrième et dernier défi : 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025 inclus

#### Quand s'inscrit-on?

Durant le mois précédant le défi et pendant toute la période de défi.

Quand reçoit-on les résultats?







Dans un délai de trois mois après la fin du défi.

#### Fin d'expérimentation :

Cette expérimentation vise à sensibiliser et accompagner les changements d'habitudes liées au transport par les volontaires durant les périodes de défi. OrbiMob' et ses partenaires souhaitent que ces changements perdurent dans le temps, ainsi, le suivi par l'animatrice pourra se poursuivre à 6 mois et 12 mois après la fin de la période de défi.

#### Organisation du défi

## Modalités d'inscriptions au défi

Pour les volontaires citoyens qui participent à titre individuel :

- 1. Se rendre sur le site web OrbiMob' et sa page dédiée au défi : https://www.orbimob.org/defidesmobilites
- 2. Acceptation du présent règlement avant inscription
- 3. Inscription via le formulaire dédié sur la page en renseignant impérativement :
  - nom,
  - prénom,
  - date de naissance,
  - n° de téléphone,
  - adresse mail.

Ces renseignements permettent, d'une part, à l'animatrice du défi de proposer un suivi aux volontaires et, d'autre part, de lier la base de données avec celle de l'application mobile VAZY®. Ces données sont soumises à la règlementation RGPD et la loi informatique et libertés.

4. Renseignement du formulaire de profil émetteur initial

(<u>Profil Émetteur initial</u>: Profil du volontaire avant sa participation au défi, comprenant ses habitudes de mobilités active, alternative, en transport en commun, en véhicule thermique afin de mesurer l'évolution en fin de défi.).

5. Une fois l'inscription validée, un lien de téléchargement de l'application mobile VAZY® est envoyé au participant.

Pour les entreprises souhaitant inscrire une équipe :

- 1. Rendez-vous de présentation du défi pour les entreprises avec l'animatrice du défi
- 2. Choix de la formule la mieux adaptée à l'entreprise (Cf annexe grille tarifaire entreprise)
- 3. Inscription de l'entreprise auprès de l'animatrice du défi en renseignant impérativement :
  - Identité de l'entreprise (structure porteuse),
  - n° SIRET,
  - adresse du siège social de l'entreprise,
  - formule choisie (Partenaire, Standard ou équipe),
  - identité et contact de la personne référente du défi au sein de l'entreprise.
- 4. Acceptation du présent règlement et signature d'une convention de partenariat (Entreprise / OrbiMob')
- 5. Promotion du défi et communication des informations aux salariés volontaires

(Le salarié volontaire suit les mêmes étapes que le volontaire citoyen en ajoutant un code d'équipe à son inscription).







## Modalités d'inscriptions à l'application mobile VAZY®

Cette application:

- est proposée par la société VAZY®
- est gratuite
- récompense tous les déplacements en mobilité active
- dans le cadre de "Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois", elle récompense, également, les déplacements en mobilité alternative au véhicule thermique
- fonctionne par le cumul de points valorisables en offres proposées par des commerces partenaires situés dans la zone d'expérimentation.

#### Les volontaires doivent également accepter le règlement/ CGU de l'application mobile VAZY<sup>2</sup>.

L'inscription au défi sur l'application VAZY® se fait en deux étapes :

- Inscription sur l'application et renseignement du profil
- Inscription sur le défi "Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois" en cours

#### Déroulement du défi

Durant le défi, il est proposé aux volontaires :

- un suivi téléphonique ponctuel par l'animatrice (1 à 3 fois durant la période de défi),
- la possibilité de contacter l'animatrice pour toute question liée au défi : louise.othon@orbimob.fr,
- la possibilité de recevoir une aide technique directement sur l'application,
- de recevoir des informations type "le saviez-vous ?" sur les sujets liés à la mobilité comme : le climat, la santé, les solutions de mobilité...,
- de s'inscrire aux ateliers qui seront proposés.

## 6. Calcul du score du volontaire

## Mode de calcul

Lors de l'inscription du volontaire, un profil émetteur initial est calculé en fonction des informations qu'il aura déclarées. La différence entre ce profil émetteur initial et le profil émetteur final constitue un score d'évolution de ses mobilités sur 30 jours.

Les données permettant le calcul de ce score sont :

- Les habitudes de mobilité :
  - active et/ou alternative
  - o en transport en commun
  - o en véhicule thermique
- Le profil du véhicule thermique (équivalent d'émissions de polluants)

Ces données sont classées de 0 à 5 :

- Score de mobilité active et/ou alternative et/ou en transport en commun :
  - 0 = toujours / tous les jours y compris les week-ends
  - 1 = souvent / 3 à 5 jours par semaine







- 2 = régulièrement / 1 à 3 jours par semaine
- 3 = parfois / 1 jour par semaine
- 4 = ponctuellement / < de 3 A-R par mois
- 5 = jamais
- <u>Score du véhicule thermique</u> : profil véhicule équivalent d'émissions de polluants, également notée sur une échelle de 0 à 5 (selon les critères administratifs)
- Score de mobilité en véhicule thermique :
  - $\circ$  0 = <250 km par mois
  - 1 = entre 250 et 600 km par mois
  - o 2 = entre 600 et 900 km par mois
  - o 3 = entre 900 et 1 600 km par mois
  - o 4 = entre 1 600 et 6 000 km par mois
  - $\circ$  5 = > 6 000 km par mois

L'organisateur du défi souhaite également récompenser les comportements des volontaires en fonction des efforts fournis lors d'un défi (évolution entre le profil émetteur initial et le profil émetteur final).

## Récompenses et lots par défi

(Règlement déposé auprès de SELARL CM JUSTITIA - huissier de justice à Riom)

Les cinq volontaires\* qui ont fait le plus d'efforts (cumul des scores appli + émetteur) à chaque défi remportent :

• Lot 1 : 400€ à valoir chez un vendeur d'articles de sport (sous forme de 4 cartes cadeaux d'une valeur de 100€ chacune) + une formation à distance sur les règles de bonne conduite en vélo.

Valeur totale d'un lot : 400 €\*\*

• Lots 2 à 5 : 1 vélo d'occasion à réparer avec un bénévole dans un atelier d'auto réparation d'un de nos partenaires associatif + une formation à distance sur les règles de bonne conduite en vélo.

Valeur totale d'un lot : 100 €\*\*

En cas d'égalité sur le premier lot, les deux participants partagent le lot soit 200€ chacun sous forme de cartes cadeaux.

En cas d'égalité sur les positions 5 et 6, les deux participants recevront le même lot.

- \*Tous les participants, participants citoyens comme participants en équipe sont éligibles aux lots et récompenses.
- \*\*Les récompenses sont non échangeables ni remplaçables en numéraire.

## 7. Cadre légal du défi

## Informatique et Liberté

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'organisateur du défi est autorisé à communiquer des données et informations relatives à l'expérimentation et au défi à des tiers aux fins de gestion de l'expérimentation.







#### **Mentions RGPD**

• <u>Identité et coordonnées de l'organisme</u> :

Association OrbiMob'

Siège social : Villa Chabrol

2 Bis avenue Carnot 63000 Clermont-Ferrand

Adresse postale:

IADT

51, boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand.

#### Animatrice du défi

louise.othon@orbimob.com

## • Finalités de la collecte des données :

Quelles données sont collectées ?	Comment sont-elles collectées ?	sont-elles collectées ? Pourquoi a-t-on besoin de ces données ?	
Votre identité (Données soumises aux RGPD)	Sur déclaration	<ul> <li>Liaison des bases de données</li> <li>Fiabilité de la base de données</li> <li>Fiabilité du suivi</li> <li>Fiabilité du service proposé</li> <li>Amélioration de l'expérimentation</li> </ul>	● OrbiMob'  • VAZY°
Vos habitudes de mobilité avant le défi (Données pseudonymisées)	Sur déclaration	<ul> <li>Établir les scores de profil émetteur initial</li> <li>Mesurer les évolutions du profil émetteur final</li> </ul>	<ul><li>OrbiMob'</li><li>VAZY*</li><li>ATMO</li></ul>
Mobilité active     Mobilité transport en commun et hors véhicule thermique     Mobilité en véhicule thermique  (Données pseudonymisées et anonymisées)	<ul> <li>Automatique</li> <li>Automatique si abonné T2C Déclaratif si non abonné T2C Déclaratif hors véhicule thermique</li> <li>Déclaratif</li> </ul>	<ul> <li>Comptabiliser les points de mobilité active</li> <li>Mesurer les changements d'habitude de mobilité</li> </ul>	<ul> <li>OrbiMob'</li> <li>VAZY*</li> <li>ATMO</li> <li>UCA</li> <li>SMTC</li> </ul>







#### • Base légale du traitement de données :

Par l'acceptation du présent règlement, les volontaires accordent leur consentement à la collecte et au traitement des données.

Les base de données sont pseudonymisées c'est-à-dire les informations à caractère personnel qui pourraient mener à <u>l'identification des volontaires ne sont pas visibles. Seul un profil ne permettant pas l'identification est disponible à des fins de recherches.</u>

• Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données :

La collecte des données se fait dans le cadre de l'expérimentation et n'a pas d'autres finalités que de répondre aux objectifs de celle-ci.

#### • Destinataires ou catégories de destinataires des données :

OrbiMob' organisateur du défi	VAZY° prestataire	ATMO partenaire	UCA partenaire	SMTC partenaire
suivi du défi	comptabilisation des points	calcul des scores de profil émetteur initial	applications de recherche	amélioration de sa qualité de service
analyse les données		calcul de l'évolution du profil		
compte-rendu de l'expérimentation		émetteur final		

## • Durée de conservation des données :

Les données collectées sont conservées jusqu'à 12 mois après la fin de la période de défi afin de permettre de répondre à l'objectif de l'expérimentation concernant les changements d'habitudes de mobilité sur le long terme. L'animatrice du défi pourra ainsi, et sauf avis contraire du volontaire sur simple déclaration exprimée par mail, effectuer un suivi téléphonique ponctuel, y compris après la fin de période du défi, et ce, jusqu'à 12 mois.

#### • <u>Droits des personnes concernées</u> :

Tout volontaire dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à <u>louise.othon@orbimob.com</u>.

• Point de contact sur les questions de protection des données personnelles :

L'animatrice du défi est le contact privilégié de tous les volontaires : <a href="mailto:louise.othon@orbimob.com">louise.othon@orbimob.com</a>

• Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL







Sur le site web de la CNIL ou par courrier postal en écrivant à :

CNIL
Service des Plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

## 8. Informations complémentaires sur le défi

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de modifier ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent.

La participation au défi ne prévoit pas de compensation financière pour les volontaires. En cas de contradiction entre toute communication et le présent règlement, ce dernier prévaudra.

OrbiMob' et ses partenaires s'engagent, en tant qu'organisateurs du défi, à tout mettre en œuvre en vue de son bon fonctionnement.

Toute personne s'inscrivant au défi s'engage à titre personnel en Responsabilité Civile et Accident pour l'ensemble des risques liés à sa participation à l'expérimentation.

En acceptant le présent règlement, chaque participant décharge de toute responsabilité l'association OrbiMob', concernant les blessures, les dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol/perte de biens ainsi que pour toute autre dégradation lors de ce défi.

L'inscription de toute personne ou équipe au défi suppose l'acceptation du présent règlement.

À tout moment, le volontaire peut contacter l'animatrice du défi : <u>louise.othon@orbimob.com</u> afin de demander accès, rectifier, supprimer ses données ou se désinscrire.







#### ANNEXE PARTICIPATION ENTREPRISE

## **Grille tarifaire entreprise:**

**Entreprise Partenaire Premium** : 2 500 € de soutien financier pour mener l'expérimentation par défi, 10 000 € pour les deux ans en échange de :

- logo sur tous les supports de communication liés au défi
- logo sur le mur des partenaires sur la page Web dédiée « Merci pour leur soutien »
- présentation de la structure sur la page dédiée au défi
- lien externe vers une landing page choisie par le partenaire
- inscription gratuite des salariés au défi
- résultats anonymisés du défi de l'équipe (données équipe du cumul de l'empreinte carbone économisée + la qualité de l'air)
- accompagnement privilégié par notre chargée de mission incluant un kit de communication
- co-création de contenu rédactionnel sur l'engagement RSE/Qualité de l'air de l'entreprise pour une diffusion sur les réseaux sociaux d'OrbiMob'

**Entreprise Partenaire Standard** : 1 000 € de soutien financier pour mener l'expérimentation par défi, 4 000 € pour les deux ans en échange de :

- logo sur le mur des partenaires sur la page Web dédiée « Merci pour leur soutien »
- présentation de la structure sur la page dédiée au défi
- tarif négocié sur l'inscription de l'équipe de salariés au challenge (950 € au lieu de 1 500 €)
- résultats anonymisés du défi de l'équipe (données équipe du cumul de l'empreinte carbone économisée + la qualité de l'air)
- accompagnement privilégié par notre chargée de mission

**Entreprise Équipe** : 1 500 € d'inscription au défi en cours avec résultats anonymisés du défi de l'équipe (données équipe du cumul de l'empreinte carbone économisée + la qualité de l'air).

